

La Caritas Internationalis au lendemain du Concile

28 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « La caritas internationalis au lendemain du Concile », in CARITAS INTERNATIONALIS, *VIIème assemblée générale. Rome 8-10 septembre 1965.* Ronéoté, 1965, p. 101-107.

La Caritas Internationalis au lendemain du Concile

par Mgr Jean Rodhain, Secrétaire Général du Secours Catholique

Excellences, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Puisque cette séance est présidée par un médecin^[1], il me permettra peut-être de commencer par une comparaison « chirurgicale ». Il me semble que nous sommes à la porte d'un bloc opératoire. Le chirurgien : Monseigneur Cauwe vient d'établir le diagnostic de Caritas Internationalis. Avec un regard impitoyable, il a passé notre organisation à la chambre noire et la radiographie qu'il nous en a livrée, exacte, authentique, risquerait d'être aussi inquiétante que la photographie d'un squelette. Chaque fois qu'à la radioscopie on voit le squelette d'un individu, on a l'impression qu'il est très maigre.

Vous me permettrez de me placer à un autre point de vue, de supposer que ce squelette est vivant, que dans la Caritas Internationalis, autour de cette ossature, autour de ces déficiences si exactement recensées, il y a un travail d'influence, il y a une masse innombrable de dévouements, il y a une action inchiffrable dans toutes vos Caritas Nationales où qu'elles soient et quelques formes qu'elles aient adoptées. Cet ensemble fait que ce squelette est tout de même étoffé et animé et se présente comme un être très vivant.

Ce matin, je me présente devant vous non pas en tant que responsable de la Commission du Programme, cette Commission, comme vous le savez, a l'autorisation de faire quelques études, de publier quelques brochures, et puis ensuite d'aller se promener sans aucune responsabilité : c'est une fonction intéressante mais qui n'engage personne.

Tandis que ce matin, ce n'est pas à ce titre que je suis près du micro. Vous connaissez la lettre adressée à la fin de l'an dernier par Son Eminence le Cardinal Silva, demandant pour cette Assemblée Générale un plan de travail, un plan d'exécution à soumettre à un vote de cette Assemblée. Depuis cette lettre, des consultations ont eu lieu. La Commission des Programmes a un peu travaillé, le Comité Exécutif qui comprend non seulement vos Caritas Nationales mais aussi les Conférences de St-Vincent de Paul et les Dames de Charité qui en font partie de droit, a préparé ce plan, il a rédigé le rapport que vous avez entre les mains. Par

conséquent, si vous le permettez, mon rapport consistera simplement à évoquer quatre textes du Concile, et ensuite, dans chacun de ces textes, à rechercher quelles sont les [102] incidences, quelles pourraient être les applications, de façon à ce que sur ces quatre points vous décidiez ultérieurement, avant la clôture de cette Assemblée, si oui ou non vous approuvez les quatre vœux qui ont été déjà préparés par le Comité Exécutif. Vous en avez le texte entre les mains depuis que le Secrétaire Général vous a adressé le procès-verbal de ce Comité Exécutif.

Premier point : Le Peuple de Dieu

Parmi les textes déjà publiés par le Concile Vatican II, la Constitution sur l'Église est considérée comme le schéma principal, ce schéma a été voté le 21 Novembre de l'an dernier par 2.151 voix pour et il n'y a eu que 5 voix contre. Ce texte a été promulgué par le Souverain Pontife, il a donc maintenant force de loi. Sans vouloir l'étudier ce matin, je voudrais simplement remarquer que dans l'histoire de ce schéma, le plus significatif a été la manière dont les chapitres ont été ordonnancés. Les Commissions préparatoires avaient simplement prévu un préambule sur le mystère de l'Église, et trois grands chapitres : le premier sur l'Épiscopat, le deuxième sur le laïcat et le troisième sur les religieux. A la demande du bon Pape Jean XXIII, un quatrième chapitre a été ajouté sur le Peuple de Dieu, et puis finalement, à la suite de tous les travaux conciliaires, tous les membres de la Commission ont été unanimes pour changer l'ordre des facteurs et placer en tête ce chapitre sur le Peuple de Dieu. Ensuite, au service du Peuple de Dieu : l'Épiscopat, le laïcat, et les religieux. Les théologiens les plus sérieux estiment qu'il ne s'agit pas simplement d'une intervention arithmétique mais qu'il y a là un des actes principaux de ce Concile Vatican II. Nous quittons la notion de « société » pour retrouver une vision paulinienne : celle de tout le Peuple de Dieu couvrant la surface entière de la terre, cet ensemble de toutes les populations pour lesquelles le Seigneur Jésus a versé son sang pour toutes sans aucune exception et qui sont toutes, sans aucune exception de lieu ni de race, appelées dans Son Royaume et formant déjà Son Peuple[2]. Lorsque j'étais enfant, il m'arrivait dans mon église paroissiale de regarder les vitraux représentant l'Église : Il y avait le Pape habillé tout en blanc, il y avait des personnages rouges qui étaient sans doute des cardinaux, d'autres personnages moins rouges qui étaient probablement les évêques et quelques moines qui étaient sans doute les religieux. Pas de laïques, bien entendu. Et j'en avais conservé l'idée un tantinet simpliste et primaire, que c'était ça l'Église. Je ne me crois pas le seul, et dans un certain nombre de vitraux [103] l'Église est représentée de la même manière, et dans un certain nombre de peintures, soit du Moyen-Age, soit actuelles, l'Église est encore représentée par une série de personnages limités à la Hiérarchie. Or, il faut considérer que le Peuple de Dieu va depuis l'Homme des cavernes jusqu'aux Assyriens, depuis les savants de l'atome jusqu'aux spécialistes cosmonautes. C'est cela tout le Peuple de Dieu et l'Église est tout entière à son service. C'est un changement de perspective pour moi, peut-être pour d'autres aussi. Désormais, dans cette perspective, il suffit de lire nos Statuts pour nous rendre compte que Caritas Internationalis, sans être une congrégation romaine, sans être un monopole, a reçu tout de même du Saint-Siège une mission pour, dans ce Peuple de Dieu, s'occuper du rayonnement de la charité. Il y a là, je l'avoue, quelque chose d'écrasant et d'accablant comme responsabilité si on considère, en plus, que ce Peuple de Dieu actuellement appelle au secours.

Aujourd'hui, chacun le découvre, et dans les siècles précédents on ne pouvait pas le découvrir, chacun découvre par la télévision l'inégalité de ces nations, les unes confortables et les autres souffrant la faim ; l'accélération de plus en plus grande de la richesse des nations riches et l'amélioration infinitésimale du progrès dans les nations les plus pauvres.

Dans quelle mesure cette définition du Concile sur le Peuple de Dieu, l'avons-nous déjà transposée ou allons-nous la transposer dans Caritas Internationalis ? Le schéma sur la liturgie, promulgué l'an dernier, dans tous nos diocèses, dans toutes nos paroisses, nous en voyons déjà des aspects perceptibles dans la célébration de la Messe, dans la liturgie ; nous en voyons déjà des traductions et des applications. Dans le domaine de la charité est-ce que nous n'aurons pas à travailler beaucoup pour que cette vue du Peuple de Dieu dont nous sommes tous collégialement responsables, pour que l'exercice d'une charité vis-à-vis d'un peuple immense se traduise aussi bien dans nos Caritas paroissiales et diocésaines et nationales que dans Caritas Internationalis ici aujourd'hui rassemblée ?

Application de ce premier point : il ne s'agit pas de prévoir un petit Concile spécialisé sur la Charité ; il ne s'agit pas de rédiger un schéma post-conciliaire sur l'action caritative. Mais, tout de même, devant l'importance de la question pour nous tous, devant la complexité des problèmes que cela va nous poser à tous, ne serait-il pas possible d'envisager, par exemple, que la prochaine Assemblée Générale, dans trois ans, soit précédée, pour ceux qui le voudraient, d'une véritable session d'études, minutieusement préparée avec des experts et des théologiens, uniquement sur cette question-là ? Je dis trois ans parce qu'il faut du temps pour préparer. Je le dis avec optimisme parce qu'il y a déjà une masse d'études, éparées dans les différents pays, qui ont été faites dans ce sens-là ; parce qu'il existe surtout dans les différentes Commissions Conciliaires des quantités de travaux et de rapports utilisables mais non encore discutés sur ce problème du Peuple de Dieu et des activités charitables. Le premier vœu sur lequel vous aurez à vous prononcer est celui-ci. Il a été mis en avant par le Comité Exécutif la préparation de tout un programme d'études sur les conséquences pour la Caritas Internationalis en général, et pour la pédagogie et l'exercice de la charité dans chacune de nos Caritas d'après les enseignements et les textes de Vatican II. [104]

Deuxième point : L'œcuménisme

La vue de ce Peuple de Dieu, innombrable, nous conduit à regarder vers ceux de nos frères séparés qui sont les plus proches de nous en raison de leur connaissance et de leur foi dans le Christ Jésus. D'où l'apparition de ce décret sur l'œcuménisme dans lequel nous trouvons une page entière nous concernant puisqu'il s'agit de la collaboration avec les frères séparés en tout ce qui concerne la collaboration dans les activités charitables. Cette collaboration, dit le décret conciliaire, doit « être poursuivie avec eux dans l'application sociale de l'Évangile, par le développement des sciences et des arts, ou encore par l'apport de remèdes de toutes sortes contre la faim, les calamités, l'ignorance, la pauvreté, la crise des logements et l'inégale distribution des richesses[3] ». Voilà un texte conciliaire qui descend dans les détails de la faim et du logement davantage que les autres schémas et à propos de la collaboration.

A votre dernière Assemblée, il y a trois ans, vous aviez émis un vœu en ce sens, envoyé un télégramme à Genève avec cette espérance. Aujourd'hui, comme application, j'ose dire qu'il n'y a pas de vœu à émettre puisqu'a été créé le « Comité des Quatorze », groupe de travail établi après entente entre le Saint-Siège et Genève, composé de 8 représentants de Genève et de 6 représentants de l'Église Romaine. Remarquons simplement que sur ce point, un des rares points où le Concile a traduit ses vœux par des actes (la création de ce Comité des Quatorze), le Saint-Siège, ayant à désigner quelqu'un pour justement s'occuper de l'application de ce texte de la collaboration des œuvres charitables, a choisi qui ? Il a choisi ès-qualité le Secrétaire Général de Caritas Internationalis : Quel appui et quelle certitude pour ceux qui auraient quelques inquiétudes sur le crédit que Caritas possède auprès du Saint-Siège.

Troisième point : Schéma sur l'apostolat des laïques

Il est encore secret. Il a quand même été diffusé à tous les responsables d'Organisations internationales et caritatives. On peut tout de même laisser entendre que dans ce schéma qui traite de l'apostolat des laïques en général, il y a tout un chapitre qui traite des activités caritatives et de leur place dans l'apostolat des laïques. Il est certain que lorsque ce schéma sera publié, s'il est approuvé, ce sera une réhabilitation véritable de l'action caritative et cela la situera avec plus de netteté et de précision à sa place, à la fois dans l'ensemble de l'apostolat des laïques et au milieu des formes les plus récentes de l'Action Catholique. [105]

Son Eminence le Cardinal Cardijn, au Concile et dans différents Congrès récents, a multiplié les appels vibrants pour une action charitable vis-à-vis des plus pauvres. C'est pourquoi Son Eminence le Cardinal Silva, votre Président, avait demandé au Cardinal Cardijn de venir tenir le discours de clôture de ce Congrès pour bien marquer le lien étroit entre les activités caritatives et toutes les formes d'apostolat et spécialement l'Action Catholique dont Son Eminence le Cardinal Cardijn a été un tel champion. Si malheureusement le Cardinal Cardijn ne peut pas venir, rien que ce geste marque bien combien ce texte sur l'apostolat des laïques va tous nous concerner.

Après cette Assemblée Générale, beaucoup de récentes Caritas ont demandé qu'on les documente sur la manière de susciter ou d'organiser, dans des pays ou dans des régions où elles n'existent pas encore, des organisations caritatives. Pour répondre à ce désir, le programme tel qu'il se déroulera aujourd'hui et demain, donnera déjà une réponse vivante. Mais ne serait-il pas opportun d'ajouter autour du Secrétariat Général un ou deux spécialistes non-Européens ayant l'expérience suffisante pour former des cadres caritatifs locaux ? Les Charités des Etats-Unis ont déjà mis à la disposition de certains d'entre nous des spécialistes de la collecte qui sont venus dans certaines de nos Caritas exposer comment, sur le plan paroissial et diocésain, une collecte pour un hôpital ou une entreprise de charité pouvait avoir son volume multiplié par dix à la condition d'employer des méthodes spéciales, étudiées et expérimentées. De même qu'il y a des spécialistes et des experts en matière de collecte de dollars, pourquoi n'y aurait-il pas, attachés au Secrétariat Général, un ou deux de ces spécialistes qui seraient mis à la disposition, pendant six mois ou un an, de celles de ces Caritas qui voudraient profiter de leur expérience et de leur compétence ? A la condition, bien entendu, que dans tout ce travail soit respectée l'extrême diversité de nos Caritas, de nos régions et de nos différentes façons de vivre et de penser.

Dans beaucoup de « Semaine Religieuse » on voit des déclarations épiscopales se réjouissant de s'être trouvés au Concile, dans une tribune, entre un Evêque du Japon et un Evêque du Brésil, et d'avoir pu ainsi avoir une plus grande connaissance des problèmes internationaux. Je m'excuse, mais je ne suis pas tout à fait d'accord parce que cette fréquentation au Concile, si elle a été utile, comporte tout de même un aspect assez factice. On ne connaît le Japon qu'en y vivant 6 mois ou un an. On ne comprend les préoccupations d'un Evêque Africain qu'à la condition d'être sur place pendant longtemps. Je suis persuadé que pour arriver à un travail plus efficace de la Caritas Internationale, il faudra que nos prochains Comités Exécutifs se tiennent au Sénégal ou en Amérique du Sud. Il faudra qu'il y ait des experts non-Européens qui auront l'avantage d'apporter au Secrétariat ce point de vue que nous ne pouvons pas connaître et en même temps d'être à la disposition de ces Pays pour les aider dans la mesure où ils le demanderont. [106]

Quatrième et dernier point : La présence de l'Église au monde actuel

Dans le Schéma XIII il y a, bien entendu, tout un passage sur la pauvreté de ce monde. Son Eminence le Cardinal Lercaro a beaucoup insisté sur l'aspect mystérieux de cette pauvreté ; vous me permettrez de lire une phrase du Cardinal Lercaro :

« La pauvreté n'est pas le chapitre d'une éthique même sublime ni l'expression d'une philanthropie généreuse et efficace, mais elle est une partie intégrante de la Révélation du Christ sur Lui-même, un chapitre central de la Christologie, et c'est précisément un mystère qui se relie de la manière la plus immédiate avec le Mystère par excellence, celui de la volonté du Père, le Christ Lui-même, dans cette présence de l'Église au milieu des nations pauvres ; il y a là une découverte à faire et une découverte qui reste à faire. »

Certains se sont plaints très amèrement de la carence des théologiens dans ce domaine, et de la rareté des livres de théologie dans lesquels il y ait des traités ou un chapitre ou un paragraphe ayant trait à la pauvreté du monde et à nos devoirs vis-à-vis des nations pauvres. On commence tout de même à en parler. Il y a quelques jours, à Paris, à la Sorbonne, a été soutenue et couronnée une thèse de théologie morale internationale, de M. Coste, qui vient de paraître^[4] et dont la moitié est consacrée à nos devoirs d'Église vis-à-vis du Tiers-Monde.

Le Schéma XIII évoque non seulement ce problème : La présence de l'Église dans les Pays du Tiers-Monde et dans les Pays de la pauvreté, mais il annonce déjà la manière dont l'Église devra tenir compte des institutions existantes et à venir. En ce qui concerne Caritas Internationalis, il a été fait allusion tout à l'heure à toute une série d'interventions faites au mois de Novembre dernier, au Concile, d'abord par Son Eminence le Cardinal Silva, en tant que Président de Caritas, ensuite par Son Eminence le Cardinal Frings, ensuite par Son Eminence le Cardinal Richaud de Bordeaux, et enfin par M. Norris, sur ce thème de la présence de l'Église au service des plus pauvres.

A la suite de ces interventions, Son Em. le Cardinal Frings, le 17 Novembre de l'an dernier, a provoqué une réunion de huit cardinaux en vue de préparer l'étude d'un organe de travail au service du développement et au service de l'assistance. Cet organe en préparation semble tellement utile, qu'ayant fait partie des Commissions qui ont rédigé ce projet, je suis tellement persuadé de son opportunité que j'ai suggéré à Monseigneur Bayer et à S.E. le Président d'inviter le porte-parole le plus authentique de cette Commission, Monseigneur Dossing, à venir nous parler le dernier jour de l'Assemblée pour bien marquer notre accord avec cette nouvelle création.

Mais avec le souci en même temps de chercher des formules exactes et précises de collaboration et de travail rationnel, nous voyons surgir, pour [107] l'instant, dans les coulisses du Concile, non seulement cette initiative publique du Cardinal Frings, mais de tous côtés, des quantités de mémoires et de propositions pour la création de 2, 3, 4, 5 ou 6 nouvelles institutions ayant exactement le même objet. Il faut se réjouir de voir ces préoccupations concordantes. Il est peut-être opportun aussi de ne pas multiplier les créations. Il faut se réjouir de voir se mettre en place les pierres d'attente d'un édifice futur post-conciliaire.

Mais la sagesse consiste aussi à tenir notre place. Je connais des laïques, en France, qui assistent à tellement de réunions œcuméniques qu'ils n'ont plus le temps d'assister à la Messe du Dimanche. Je connais des mères de famille qui font partie de tant d'associations qu'elles n'ont plus le temps de soigner leurs propres enfants. Je me réjouis que Caritas Internationalis multiplie les amabilités vis-à-vis de toutes les nouvelles créations, à la condition qu'elle puisse rester fidèle à sa mission propre, à sa fonction, à ses statuts et à la charge qui lui a été confiée

par le Saint-Siège. Rester à sa place, bien sûr, mais tenir sa place. Il appartiendra à votre nouveau Comité Exécutif de veiller énergiquement : premièrement à cette collaboration avec les nouveaux-nés qui vous entoureront, mais ensuite à remplir exactement la charge qui nous a été confiée, à obtenir que le prochain Congrès Mondial de l'Apostolat des Laïques tienne compte de ce chapitre 8 dans le Schéma de l'Apostolat des Laïques qui donne sa place précise à l'action caritative.

Pour conclusion, je relis les différentes résolutions qui, si vous permettez, pour suivre exactement et statutairement ce qui a été décidé au Comité Exécutif, vous seront distribuées et sur lesquelles, dans les jours qui viendront, vous voterez.

Mais j'avoue qu'en récapitulant l'ensemble de ces tâches tellement lourdes, je veux le faire avec optimisme. Pourquoi ? Parce que me référant toujours à la Constitution Lumen Gentium, je découvre que les Pères du Concile ont songé aux œuvres de l'Église, à la nécessité pour l'Église de s'adapter à des circonstances nouvelles et ils ont déclaré qu'il y avait des grâces spéciales qui surgiraient à cette occasion. Le Chapitre XII est intitulé : De l'existence de charismes dans le peuple fidèle. Je reconnais que ce mot « charisme » évoque l'apparence d'une grâce vieillie et disparue, mais ce Schéma promulgué solennellement, précise que le même Saint Esprit non seulement sanctifie et conduit le Peuple de Dieu, mais « qu'il distribue parmi les fidèles de tout ordre des grâces spéciales par lesquelles Il les rend aptes et disponibles à se charger de diverses œuvres ou offices profitables à la rénovation de l'Église et au développement de sa construction. Ces grâces, qu'elles soient plus éclatantes ou plus faibles, et plus largement répandues, sont très appropriées et très utiles aux nécessités de l'Église, il faut donc les recevoir avec action de grâces et consolation^[5] ».

Si le Seigneur Dieu, seul Maître de l'Église et seule source de charité, veut que l'heure soit arrivée d'une Église davantage tournée vers les peuples pauvres, ce même Seigneur suscitera d'abord chez les chrétiens un mouvement nouveau de charité. C'est pourquoi je demande la permission, Monsieur le Président, de terminer mon rapport sur cet acte de foi tout rempli d'un optimisme confiant dans la mission dont l'Église a fait à Caritas Internationalis l'honneur de la charger au service des plus pauvres.

[1] M. le Docteur de Fresquet, représentant le Conseil des Conférences de St-Vincent de Paul.

[2] En note : Cf. Discours de clôture de la IIIème Session par SS. Paul VI : « Disons encore Notre satisfaction pour l'honneur que cette Constitution attribue au Peuple de Dieu : rien de plus réjouissant pour Nous que de voir proclamée la dignité de tous Nos frères et fils qui composent la « plebs sancta Dei » peuple saint à la vocation, à la sanctification, à la conduite, au salut duquel est ordonné, comme à sa fin, le ministère hiérarchique... »

[3] Chap. II § 12 du Décret sur l'œcuménisme « Unitatis redintegratio », adopté le 21-XI-64 par 2.137 placet contre II.

[4] Morale Internationale. L'Humanité à la recherche de son âme. I vol. 584 p. Desclée édit.

[5] Lumen Gentium, 1,12.

URL source:<https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1965/la-caritas-internationalis-au-lendemain-du-concile>